

## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

**Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 25 mars 2021, a adopté le règlement suivant :**

**RCG 20-010-1 Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau (RCG 20-010) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 24 200 000 \$**

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 9 juillet 2021. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation, durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements).

Fait à Montréal, le 19 juillet 2021

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat